

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 170 Subvention en fonctionnement (7.500 euros), en investissement (7.000 euros), et convention avec l'association GE Paris Culture (10e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à l'association GE Paris Culture, et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention de fonctionnement de 14.500 euros à l'association Group'Emploi Paris Culture, domiciliée 44 rue du Faubourg du Temple (11e) (SIMPA n° 184312, dossier 2019-03593), au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 14.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention d'investissement de 14.500 euros à l'association Group'Emploi Paris Culture, domiciliée 44 rue du Faubourg du Temple (11e) (SIMPA n° 184312 dossier 2019-08532), au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant de 14.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO